

CONDITIONS PARTICULIÈRES

INITIÉ INITIALE DU CONTRAT DE LOCATION	LE BAILLEUR EST "UNE PERSONNE PHYSIQUE" ☒ NON ☐ ANCIEN PROPRIÉTAIRE DE LA BIEN Le bailleur est responsable du paiement des loyers et de toutes les dépenses dues pour l'occupation des lieux loués par lui-même ou par tous les occupants de son chef	
DATE DE PRISE D'EFFET	LE BAILLEUR EST "UNE PERSONNE MORALE" ☐ NON ☒ ANCIEN PROPRIÉTAIRE DE LA BIEN 01/09/24 Le locataire est responsable du paiement des loyers et de toutes les dépenses dues pour l'occupation des lieux loués par lui-même ou par tous les occupants de son chef	
PAIEMENT MENSUEL loyer initial hors taxes contribution au taxe charges (provision initiale) TOTAL MENSUEL	Somme en chiffres : 670 € Somme en lettres : six cent vingt et un € 01/09/24	
DERNIER LOYER apporter au bailleur en espèces	Date : 05/08/24 Montant : 670 € Le locataire est responsable du paiement des loyers et de toutes les dépenses dues pour l'occupation des lieux loués par lui-même ou par tous les occupants de son chef	
TERMES DU PAIEMENT	Le TOTAL MENSUEL est payable d'avance au domicile du bailleur le 10 de chaque mois	
RÉVISION DU LOYER à l'initiative du bailleur ou du locataire	Valeur de l'indice de référence des loyers publié au 2ème trimestre 2024 14206 Date de la révision annuelle	
DÉPÔT DE GARANTIE (maximum : 1 mois de loyer)	Somme en chiffres : 670 € Somme en lettres : six cent vingt et un € 01/09/24	
éventuellement TRAVAUX ENTRAÎNANT MODIFICATION DE LOYER	Nature et montant des travaux exécutés par le bailleur depuis le dernier bail ou son renouvellement	
Les parties reconnaissent avoir reçu : ☒ cautionnement (le cas échéant) ☐ état des lieux contradictoire ☐ une grille de vétusté établie selon un accord collectif de locataires ☒ extrait du règlement de copropriété (transmis par voie numérique) ☐ oui ☐ non ☐ extrait du règlement de l'immeuble ☒ une notice d'information relative aux droits et obligations des locataires et des bailleurs ☐ quelle part des charges OBLIGATIONS DU BAILLEUR : Le bailleur joint au présent contrat un dossier de diagnostic technique ou le transmet par voie numérique à son locataire comprenant Un diagnostic de performance énergétique (DPE) établi depuis moins de 10 ans Un constat de risque d'exposition au plomb (CRLP) des immeubles construits avant le 1er janvier 1949 Un état des risques naturels et technologiques pour tous les biens immobiliers situés dans les zones couvertes par un plan de prévention des risques prévisibles techniques ou sismiques (il est disponible dans les Préfectures ou les Mairies ou sur Internet : www.prim.net) Une déclaration sur papier libre sur les sinistres ayant fait l'objet d'une indemnisation consécutive à une catastrophe reconnue comme telle Un état de l'installation intérieure de l'électricité et de gaz, dont l'objet est d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes Un dossier amiante des parties privatives (DAPP) pour les appartements dans les immeubles construits avant le 1er septembre 1997		
PAYÉS NULS mots lignes	Fait à Gones le 21/08/24 en 2 originaux dont un original est remis à chacune des parties qui le reconnaît	

LE BAILLEUR OU SON MANDATAIRE (1)

LE(S) LOCATAIRE(S) (1)

CAUTIONNEMENT (2)

Lu et approuvé
[Signature]

Lu et Approuvé
[Signature]

(1) Toutes les pages doivent être paraphées et la signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé". Joindre une copie de la carte nationale d'identité ou du livret de famille du LOCATAIRE.

(2) Pour être valable, le contrat de cautionnement (certifié et signé par toutes les parties) doit être joint au contrat de location. Un exemplaire du bail doit être remis à la CAUTION.